

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le PLUi, qu'est-ce que c'est?

Issu de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) règlemente l'usage du sol sur l'ensemble d'un territoire.

Le document comprend trois parties principales:

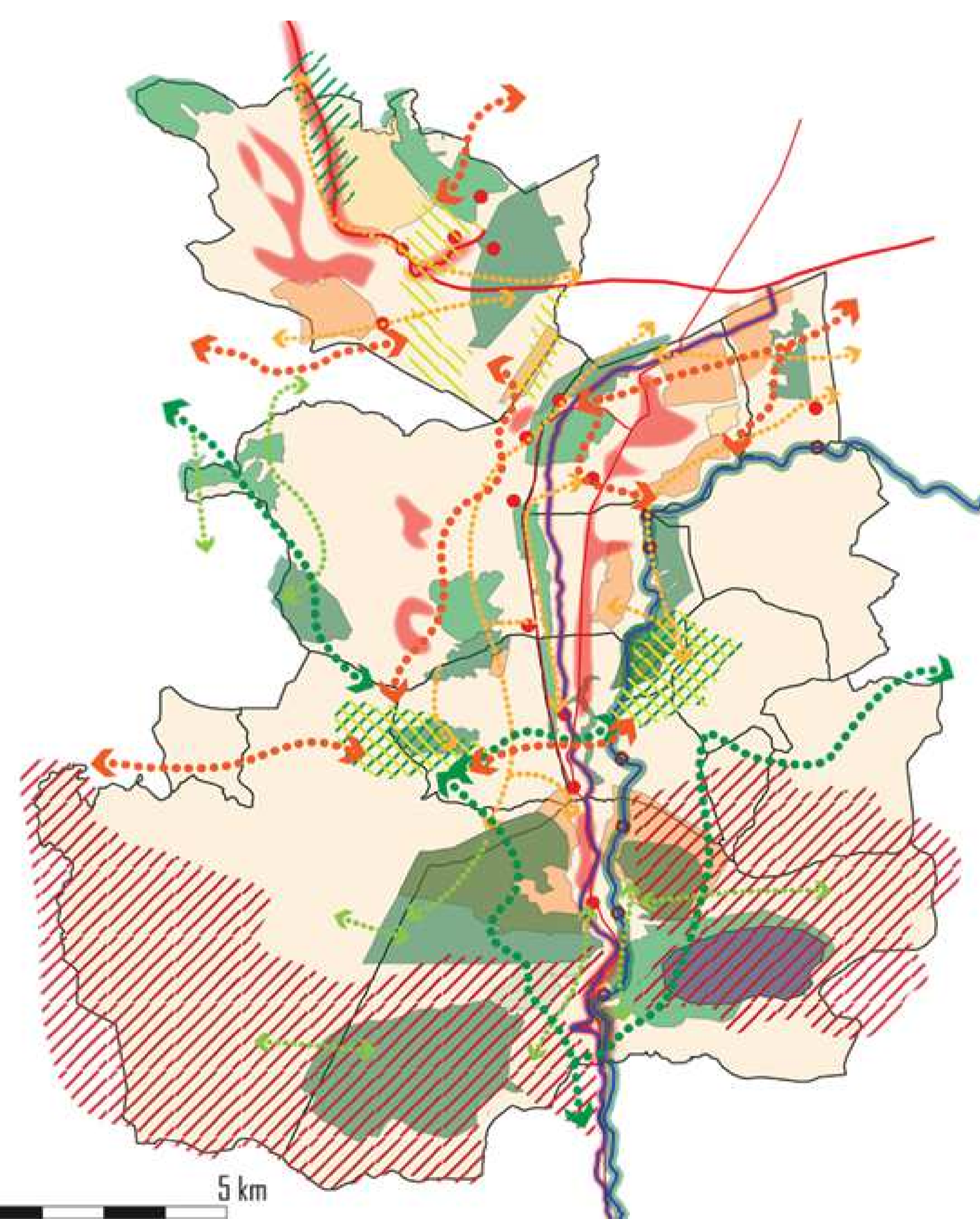
- 1- le rapport de présentation qui expose le diagnostic, explique les choix retenus par la collectivité et évalue leurs incidences sur l'environnement
- 2- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les grandes orientations et expose le projet du territoire
- 3- le règlement, littéral et graphique, qui applique les orientations du projet par des règles différenciées selon la vocation des secteurs définis préalablement

Le contenu du diagnostic (article L.151-4 du Code de l'Urbanisme)

Le rapport de présentation "s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services".

L'IDENTIFICATION DE LA "TRAME VERTE ET BLEUE"

- ▶ De nombreux documents supra-territoriaux sont à prendre en compte (*Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan de Gestion d'Etiage Garonne-Ariège / Neste, etc.*).
- ▶ Les milieux naturels sont très présents et protégés réglementairement (*3 sites Natura 2000, 11 ZNIEFF de type I, 6 ZNIEFF de type II*).
- ▶ La trame bleue suit les principaux cours d'eau, dont la Neste, en plus de la présence de nombreuses zones humides.
- ▶ La trame verte est marquée par de nombreux milieux boisés (*forêt, ripisylves, haies bocagères*) mais également par des milieux ouverts (*terres agricoles principalement*) à préserver.
- ▶ Quelques obstacles aux continuités écologiques sont identifiés (*routes, urbanisation notamment linéaire, seuils sur les cours d'eau, etc.*).



UN TERRITOIRE AU CARACTÈRE SINGULIER

- ▶ Trois unités paysagères se rencontrent offrant des caractères singuliers en terme de présence, d'organisation ou de formes.
- ▶ Un patrimoine bâti particulièrement remarquable et diversifié: églises et chapelles au coeur des bourgs mais aussi isolées, ruines de châteaux, tours de gardes, maisons bigourdanes, l'architecture des villes d'eau (*Capvern-les-Bains*).
- ▶ Les fermes isolées et les granges foraines sont des marqueurs forts dans le paysage et présentent le plus souvent une identité certaine, revendicative d'une architecture vernaculaire.
- ▶ L'eau qui descend en abondance de la montagne est un élément omniprésent et emblématique de nombreux villages. Les richesses de la montagne et de la terre ont longtemps fourni les matériaux de construction.
- ▶ Une diversité des morphologies urbaines historiques: les villages groupés, les villages-rue, l'urbanisation linéaire ancienne, les hameaux ou quartiers anciens.
- ▶ Depuis les années 60-70, les opérations d'aménagement et des constructions sont souvent en rupture avec les morphologies anciennes (*architecture parfois standardisée, constructions disséminées en limite de village*).

Le Balcon Pyrénéen - Rampe de Capvern
Des paysages agricoles ouverts aux panoramas montagnards, des paysages de coteaux ou des revers boisés

Les Collines des Baronnie
Des paysages forestiers (ombrée) et bocagers (soulane), des unités bâties dispersées implantées sur des points dominants

La Vallée des Nestes
Des paysages ouverts de grandes cultures, des paysages rivulaires tenus, des paysages de pâturages, des paysages forestiers

